

NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 JANVIER 2011

1) Compte-rendu du Conseil municipal du 7 décembre 2010

URBANISME

2) ZAC de Villeneuve.

Madame le Maire évoquera le projet de Villeneuve. Elle rappellera notamment qu'une délibération en date du 9 décembre 2008 avait ouvert la concertation en vue de la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) au sens des articles L. 311-1 et suivants du code de l'urbanisme. Dans le cadre de cette délibération, l'élaboration du projet de ZAC portait sur la totalité du périmètre du plateau de Villeneuve.

Pour des raisons de commercialisation des terrains, de coordination de travaux, de mobilisation de lourds moyens notamment financiers, il est prévu de réaliser ce projet urbain par opérations successives, avec la possibilité de mettre en œuvre à brève échéance un premier secteur opérationnel d'aménagements et de travaux pouvant assurer la production d'environ 509 logements.

Il sera ainsi proposé de définir pour la première tranche une ZAC plus restreinte, ce qui implique une nouvelle délibération. En raison de ce changement, il conviendra de re-délibérer sur les modalités de concertation avec la population dans le cadre des dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Chambéry Métropole a sollicité par courrier la commune pour donner un avis préalable sur:

- le principe de création d'une voirie d'intérêt communautaire de liaison des pôles urbains de l'agglomération, permettant de relier la RD 7 à la route de Lyon et d'assurer notamment la desserte principale du projet de Villeneuve,
- le principe de réalisation d'une conduite structurante d'agglomération d'alimentation en eau potable permettant d'assurer notamment la desserte principale de la future opération de Villeneuve.

Madame le Maire demandera au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur le principe de réalisation de la voirie d'intérêt communautaire et de création de conduite d'alimentation en eau potable par Chambéry Métropole.

3) Modification simplifiée (Champenois)

Madame le Maire rappellera que la parcelle n0238 - section AK (sur les terrains Solidoro / Champenois) est grevée d'un emplacement réservé inscrit au Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 3 octobre 2006. Cet emplacement réservé a été instauré pour permettre la valorisation et l'entretien du canal des usines. Il s'étend de la parcelle n0238 - section AK au lieu-dit «La grande forêt» jusqu'à la parcelle n0179 - section AH du PLU (devenue sur la parcelle n^o510 - section AH sur le cadastre), correspondant à la parcelle d'emprise du Canal des Arts.

Madame le Maire expliquera le projet de création de logements sur l'emprise Champenois. Le canal des usines traverse l'assiette foncière de ce projet et il constitue un atout paysager pour les futurs logements. L'aménagement de ce secteur prévoit la mise en valeur du canal. L'objectif est de conserver son caractère industriel tout en lui conférant une vocation ludique et de contemplation.

Un accès sera réalisé le long du canal pour permettre son entretien.

Pour permettre aux promoteurs de réaliser leur projet et de favoriser la valorisation du canal des usines, il conviendrait de lever l'emplacement réservé pour céder la parcelle nO 238- section AK afin de faciliter l'aménagement de l'ensemble.

Il sera donc proposé de procéder à une modification simplifiée du PLU qui consiste à supprimer la portion d'emplacement réservé nOS, située sur la parcelle nO238- section AK.

Madame le Maire indiquera que la procédure d'information auprès du public, en application des règles d'urbanisme, a été mise en œuvre.

Madame le Maire demandera donc au Conseil Municipal d'adopter conformément aux articles L 123-13 et R 123-10-1 du Code de l'Urbanisme, la modification simplifiée n02 du PLU en supprimant la portion d'emplacement réservé nOS, située sur la parcelle nO238- section AK.

4) Liste des marchés passés en 2010

Aux termes de l'article 133 du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Ce dispositif concerne tous les marchés : travaux, fournitures et services.

Type de marché	Tranche de prix (HT)	Objet du marché	Titulaire marché	Montant HT du marché	Montant TTC du marché
Fournitures et services	4 à 20000 €	Achat d'un broyeur	MONOD AGRICULTURE	10 000,00 €	11 960,00 €
	20 à 50 000 €	Achat d'un tracteur	MONOD AGRICULTURE	18000,00 €	21528,00 €
	20 à 50 000 €	Entretien de vitrages	AOC Plein Ciel	9149,40 €	36597,60 € H.T. Dur4 ans
	20 à 50000 €	Fourniture et pose d'ensemble modulaire pour vestiaires	Mr HUSNIKOVSKY		14500,00 €
	50 à 90 000 €	Fourniture de papeterie administrative	LACOSTE	48103,12€	57531,33 €
	50 à 90 000 €	Conception et impression de publications <i>Lot 1 : conception, maquetage, pagination et mise en forme</i> <i>Lot 2 : impression des publications</i>	FUTURE CREAION	23700,00 €	28345,20 €
ALPHACOM			36480,00 €	43630,00 €	
Prestations intellectuelles	4 à 20 000 €	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des infrastructures du marché hebdomadaire	DYNAMIC CONCEPT	6688,96€	8000,00 €
	4 à 20 000 €	Coordonnateur SPS et contrôleur technique pour l'aménagement de la médiathèque <i>Mission SPS</i> <i>Mission Contrôle Technique</i>	BUREAUALPES CONTROLES	1780,00 €	2128,00 €
			QUAUCONSULT	4025,00 €	4813,90 €
4 à 20 000 €	Marché de coordination sécurité concernant la viabilisation et l'aménagement du secteur du Maupas	QUAUCONSULT SECURITE	2940,00 €	3516,24€	
Travaux	4 à 20 000 €	Remplacement du standard de la Mairie	NEXTIRAONE	6000,00 €	7176,00 €

4 à 20 000 €	Mise en place d'un apprentis à l'arrière de la ferme du Forézan	PERROUX ET FILS	8220,00 €	9831,12 €
4 à 20 000 €	Destruction du chalet devant MBD	DEMOZ	11 000,00 €	11605,00 €
20 à 50 000 €	Travaux mécaniques d'entretien de terrains de football <i>Lot 1 : terrain synthétique pour le football au Stade du Château</i> <i>Lot 2 : terrain d'honneur pour le football au Stade du Château et terrain d'entraînement pour le football au Stade Ract</i>	BERLIOZ	1355,00 €	1620,58 €
		ISS		11 649,04 €
20 à 50 000 €	Réfection de la toiture de l'Imprimerie Marchand	PERROUX ET FILS	22549,22 €	23789,43 €
50 à 90 000 €	Rénovation des sanitaires de l'école primaire de la Forgerie <i>lot 1 : carrelage</i> <i>lot 2 : menuiserie bois</i> <i>lot 3 : cloisons</i> <i>lot 4 : peinture</i> <i>lot 5 : plomberie</i> <i>lot 6 : électricité</i>	CHABORD CARRELAGES	6866,00 €	8211,74 €
		BLANC BOUVIER	3387,00 €	4050,85 €
		ROISSARD AMENAGEMENT	10 600,00 €	12677,60 €
		AMP	2629,08 €	3144,38 €
		ALTHERMIS	17454,20 €	20875,22 €
		AB ELECTRICITE	1238,00 €	1480,65 €
50 à 90 000 €	Réfection du passage souterrain (liaison Epine / Poterie)	RADIANI	23133,28 €	27667,40 €
90 à 193 000 €	Fourniture et pose de menuiseries et stores sur le bâtiment de la Mairie <i>tranche ferme, lot 1 : fabrication, fourniture et pose de menuiseries aluminium</i> <i>tranche conditionnelle, lot 2 : fourniture et pose de stores extérieurs</i>	M.A.P.	53073,30 €	63475,67 €
		DE BELLIS	9925,00 €	11 870,30 €
135 à 193 000 €	Aménagement de la Place du Marché	EIFFAGETP	155211,99 €	185633,00 €
135 à 193 000 €	Réaménagement des rues Charles Lecoq et Charles Gounod <i>lot 1 : génie civil</i> <i>lot 2 : éclairage public</i>	PL FAVIER	124318,80 €	148 685,28 €
		CARRET VETTIER	7883,00 €	94028,68 €

5) Liste des acquisitions et cessions 2010

LIBELLE	NOTAIRE	Date délibération CM	Date signature de l'acte
Cession gratuite de Mr et Mme GHEDJGHEDJ à la Commune de Cognin d'une bande de terrain de 75 m ² sur la parcelle cadastrée AE 683 A, 4 rue de la Digue	Maître FERREIRA	02/09/2009	08/01/2010

Cession gratuite de Mr LAURENT et Mlle SOULIE à la Commune de Cognin de deux bandes de terrain d'un total de 175 m ² sur la parcelle cadastrée AO 164, chemin de la Thiolière	Maître HORTEUR	13/05/2008	15/01/2010
Cession gratuite de Mr et Mme MIGUET à la Commune de Cognin d'une bande de terrain de 43 m ² sur la parcelle cadastrée AO 163, chemin de la Thiolière	Maître HORTEUR	13/05/2008	15/01/2010
Vente d'une indivision à l'EPFL de parcelles située au lieudit «Bas Villeneuve», cadastrées section AI n°44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66 et au lieudit «Villeneuve» section AS n° 1, 2, 3, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27	Maître HORTEUR	04/05/2010	
Quittance par Mme veuve RIVOLLIER au profit de la Commune de Cognin concernant l'acquisition d'une maison d'habitation située 4 rue de la Paix, cadastrée AE 486 et 473	Maître HORTEUR		26/05/2010

DIVERS

6) Participation au salaire de l'animateur sportif Basket

Par convention adoptée en novembre 2001 et renouvelée en janvier 2007, la commune s'est engagée à participer au financement de l'emploi « agent de développement sportif » recruté par l'association Cognin Basket.

Il est prévu que cette convention soit renouvelée et actualisée chaque année; il sera proposé au Conseil Municipal de reconduire la participation de 2010 sur l'exercice 2011 soit 8295,52€.

Cette participation permet le recrutement d'un salarié à temps complet et se traduit par la mise à disposition de cet animateur dans les restaurants d'enfants (3h /jour x 4 jours x 36 semaines) et dans l'animation périscolaire (100 h annuelle).

7) Avance de subventions à plusieurs associations

Madame le Maire propose comme chaque année, pour trois associations, de voter une avance sur les subventions avant adoption du budget.

- Le sou des Ecoles, pour 1 740 €
- L'Amicale du Personnel de Cognin pour 3 000 €
- L'école de musique pour 10000 €

8) Questions diverses